

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT – Phase candidature

**Commande d'une œuvre artistique pérenne
Allée de l'Aube à Maurepas**

Date limite de dépôt des candidatures : 30 novembre 2026 à 12h00

1. Présentation du projet et de son contexte

Maurepas est une commune située dans le département des Yvelines et qui est en plein développement avec l'arrivée du grand Paris express sur le territoire de la CASQY. Seqens bien implanté dans la commune est le 1er bailleur de la ville. Plusieurs projets de réhabilitation, résidentialisation et de construction sont en cours sur le territoire de l'EPT. Le site allée de l'Aube, objet de l'appel à projet fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation. Il s'agit d'un ensemble immobilier de 132 logements, 10 bâtiments et 38 entrées, construit entre 1975 et 1981 par l'architecte Henri Gaudin.

L'œuvre objet du présent appel prendra place au sein de la résidence dont la livraison est prévue en septembre 2027. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la charte « 1 immeuble, 1 œuvre », dont Seqens est devenu signataire en 2023, convaincu qu'un accompagnement artistique assure des conditions favorables au développement de lien sociaux, à l'accompagnement au changement, valorisant ainsi l'histoire personnelle et collective des habitants.

2. Maître d'ouvrage

SEQENS : 14/16 bd Garibaldi 92130 Issy Les Moulineaux

Représenté par Ariane ROULIER : ariane.roulier@seqens.fr

3. Objet de la consultation

SEQENS souhaite confier à un·e artiste plasticien·ne / sculpteur·rice la **réalisation d'une œuvre originale et in situ** (à ce stade la commande porterait sur 2 sculptures) qui complètera le projet de réhabilitation, entrera en dialogue tant avec les lieux et son architecture qu'avec les habitants. Les sculptures pourraient se situer à chacune des extrémités de la résidence.

La thématique du projet devra entrer en résonnance avec **l'architecture d'Henri Gaudin**, de ses inspirations maritimes (ports, phares, jetées, navires...), de son attachement à la « rue » de la cité

médiévale que nous retrouvons sur le site de l'allée de l'Aube. Elle résonnera également avec l'environnement proche et les habitants.

Les matériaux sont laissés libre au choix de l'artiste. Ils doivent néanmoins être pérennes, nécessiter peu ou pas d'entretien et ne présenter aucun danger pour les occupants.

A l'espace moderne, fruit d'une conception des objets architecturaux séparés par du vide, de la distance inscrite dans les règlements, les techniques et l'esthétique, Henri Gaudin oppose la compacité travaillée par le vide, les "poches" et la profondeur des lieux qui s'ouvrent, car l'architecture lui paraît devoir d'abord être accueillante pour le corps.

L'artiste est invité.e en complément de son projet artistique à proposer une **démarche de médiation** et sensibilisation auprès des habitants. Il est important que ces derniers s'approprient le projet qui clôture les travaux de réhabilitation.

4. Qui peut candidater

Cet appel s'adresse aux artistes plasticien·ne·s et sculpteur·rice·s, à titre individuel ou en groupement (le groupement devant obligatoirement inclure un artiste répondant aux exigences ci-dessus). Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une note artistique comprenant l'intention envisagée quant au projet, la compréhension du site et des enjeux et les intentions de médiation auprès des habitants
- Un porte folio
- Un CV
- Inscription à la Maison des Artistes ou n° de SIRET
- Attestation sur l'honneur de non-interdiction de soumissionner
- Attestation d'assurance responsabilité civile

5. Critères de sélection

Les candidatures sont analysées par un comité artistique composé de représentants de SEQENS et de la ville de Maurepas sur la base des critères suivants :

- Adéquation des réalisations présentées avec l'objet de la consultation
- Adéquation de l'intention avec le budget envisagé
- Qualité des réalisations artistiques permettant de juger des capacités demandées pour réaliser le projet
- Pertinence de la démarche de médiation et de participation des habitants

De 2 à 4 candidat.es seront sélectionnées et invitées à remettre une offre détaillée dans le cadre d'une seconde phase de consultation. Une indemnisation de 2 000 € HT sera dès lors versée aux candidats ayant remis une offre conforme.

6. Budget

L'enveloppe financière allouée à cette commande est de 59 000 € HT. Elle comprend :

- La rémunération de l'artiste
- La production de l'œuvre comprenant l'ensemble des matériaux, études nécessaires à la réalisation

- Le transport et l'installation
- La cession des droits patrimoniaux
- Les temps de présence nécessaires à la médiation du projet, réunion de présentation, inauguration

7. Calendrier prévisionnel

- Lancement de la consultation : 29 octobre 2026
- Remise des candidatures : 30 novembre 2026
- Sélection des 2 à 4 artistes amené.es à soumissionner : avant le 21 décembre
- Lancement de la phase offre : 6 janvier 2027
- Remise des offres : 11 février 2027
- Choix définitif de l'artiste : mars 2027
- Réalisation : d'avril à septembre 2027
- Livraison/Inauguration : septembre 2027

8. Modalités de réponse

Les candidatures sont à déposer par voie électronique à l'adresse suivante : **ariane.roulier@seqens.fr**, avant le **30 novembre 2026 à 12h00**.

Le dossier de consultation complet est à télécharger via le lien suivant : <https://www.seqens.fr/appele-a-manifestation-dinteret-phase-candidature-commande-dune-oeuvre-artistique-perenne-a-maurepas>

Pour toute question, les candidats peuvent s'adresser à **ariane.roulier@seqens.fr**, avant le **20 novembre 2026**.